MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 – 101

Envoyé en préfecture le 07/08/2026
Reçu en préfecture le 07/08/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260709-D2026101-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
03/07/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 27
Présents	……. 20
Votants	……. 27

Objet :

SERVICE SPORTIF

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël CRUBLET, Premier Adjoint.

ETAIENT PRÉSENTS:
M.M. Joël CRUBLET – Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Dominique HEMERY-BESNARD – Nathalie MORICE – Jean-Emmanuel LAUZET - Jeannick MÉNARD - Marine GOYON – Philippe MARCHAND - Marie-Christine PRAUD – Fabrice PORON - Vincent BOLOGNINI – Irma LEROY – Clément DELAPORTE – Anne-Laure MARCHAL – François CONTIN – Josyane PARENT – Daniel BARRE - Guillaume BROHAN et Véronique POITEVIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
Madame Marie-Laure PONDARD donne procuration à M. Joël CRUBLET
Madame Chloé GEFFRAY donne procuration à M. Isabelle HURTEL
Madame Laurence MOREL donne procuration à M. Vincent BOLOGNINI
Madame Françoise GUYOT donne procuration à Mme Marine GOYON
Monsieur Alexandre GAILLARD donne procuration à Mme Irma LEROY
Monsieur Vincent MAHÉ donne procuration à Madame Nathalie MORICE
Madame Christine CHERAUD donne procuration à M. Daniel BARRE

SECRETAIRE : Madame Marine GOYON

2026. 101 / TARIFS ACTIVITÉS SPORTIVES 2026 / 2027

Monsieur Fabrice PORON, Conseiller délégué au sport, rappelle à l'Assemblée que l'animateur sportif de la Commune encadre différentes activités telles que la gymnastique, et des séances multisports… à destination des enfants et des adultes ; Ce, chaque semaine, en référence au calendrier scolaire.

Les tarifs de ces activités sportives s'établissent actuellement à :
- 30 € / an pour les enfants
- 55 € / an pour les adultes.

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs.
Date d'effet : 1er septembre 2026.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs des activités sportives encadrées par l'animateur communal pour l'année scolaire 2026/2027 tels que mentionnés ci-dessus, à compter du 1er septembre 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur Joël CRUBLET,
Premier Adjoint